

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Shake ZEN air freshener

Code commercial: 9515

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Désodorisants pour voitures et autres espaces clos.

Utilisez vos doigts pour prendre la bouteille à travers l'ouverture sur le bois. Dévissez le dessus et retirez le bouchon en plastique. Réinstallez la fixation en bois et serrez. Accrochez ensuite Shake à l'endroit souhaité (le rétroviseur est recommandé dans la voiture) afin qu'il puisse vibrer (la vibration libère les odeurs qui imprègnent le bois). Retournez-le pendant 2 secondes. Avec un anneau en bois sur le cordon, qui peut être tiré vers le haut ou vers le bas, la force du parfum peut être réglée et la force du parfum déterminée.

Usages déconseillés :

Tous ces pas listes dans usage recommandé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Prestige d.o.o. Zadvorska 39, 10257 Zagreb, Croatie

info@shake.hr, +385 1 62 72 739

1.4. Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.



Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol
Benzyl salicylate: Peut produire une réaction allergique.
Linalyl acetate: Peut produire une réaction allergique.
Beta-pinènes: Peut produire une réaction allergique.
3,7-Diméthyl-6-octen-1-ol: Peut produire une réaction allergique.
Cyclamen Aldehyde: Peut produire une réaction allergique.
Cedrol methyl ether: Peut produire une réaction allergique.
Acetylcedrene: Peut produire une réaction allergique.
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène: Peut produire une réaction allergique.
Hydroxycitronellal: Peut produire une réaction allergique.
Scentenal: Peut produire une réaction allergique.
3,7-diméthyl-2,6-dien-1-ol: Peut produire une réaction allergique.
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldehyde: Peut produire une réaction allergique.
1,3,3-triméthyl-2-oxabicyclo[2.2.2]octane: Peut produire une réaction allergique.
(E)-1-Méthoxy-4-(1-propenyl)-benzène: Peut produire une réaction allergique.
Nerol: Peut produire une réaction allergique.
Alpha-pinènes: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 7\%$ - $< 10\%$	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	Numéro 603-235-00-2 Index: CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 REACH No.: 01-21194740	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

		16-42	
>= 7% - < 10%	Benzyl salicylate	CAS: 118-58-1 EC: 204-262-9 REACH No.: 01-21199694 42-31	 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 3% - < 5%	Linalyl acetate	CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4 REACH No.: 01-21194547 89-19	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 3% - < 5%	1,3,4,6,7,8-hexahydro- 4,6,6,7,8,8-hexaméthyl indéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	Numéro 603-212-00-7 Index: CAS: 1222-05-5 EC: 214-946-9 REACH No.: 01-21194882 27-29	 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.
>= 3% - < 5%	2- phenylethanol	CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2 REACH No.: 01-21199639 21-31	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 3%	Benzyl acetate	CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 REACH No.: 01-21196382 72-42	 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 3%	Beta-pinenes	CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 REACH No.: 01-21195192 30-54	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 1% - < 3%	2,6-Dimethyl-7-octen-2 -ol	CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 REACH No.: 01-21194572 74-37	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 0.5% - < 1%	3,7-Dimethyl-6-octen-1 -ol	CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 REACH No.: 01-21194539 95-23	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 0.5% - < 1%	Cyclamen Aldehyde	CAS: 103-95-7 EC: 203-161-7 REACH No.: 01-21199705 82-32	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.5% - < 1%	Cedrol methyl ether	CAS: 19870-74-7 EC: 267-510-5 REACH No.: 01-21202283 35-61	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

>= 0.5% - < 1%	Acetylcedrene	CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3 REACH No.: 01-21199696 51-28	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.5% - < 1%	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	Numéro 601-029-00-7 Index: CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 REACH No.: 01-21195292 23-47	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 0.25% - < 0.5%	Scentenal	CAS: 86803-90-9 EC: 429-860-9 REACH No.: 01-00000176 14-70	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.25% - < 0.5%	Hydroxycitronellal	CAS: 107-75-5 EC: 203-518-7 REACH No.: 01-21199734 82-31	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 0.1% - < 0.25%	3,7-dimethylocta-(E)-2, 6-dien-1-ol	CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 REACH No.: 01-21195524 30-49	 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 0.1% - < 0.25%	Allyl cyclohexyloxyacetate	CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.1% - < 0.25%	2,4-dimethylcyclohex-3 -ene-1-carbaldehyde	CAS: 68039-49-6 EC: 268-264-1	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.1% - < 0.25%	1,3,3-trimethyl-2-oxabi cyclo[2.2.2]octane	CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH No.: 01-21199677 72-24	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	(E)-1-Methoxy-4-(1-pro penyl)-benzene	CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0 REACH No.: 01-21199790 97-22	 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	Nerol	CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7 REACH No.: 01-21200515 21-69	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

			 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317
>= 0.1% - < 0.25%	Alpha-pinenes	CAS: 7785-26-4 EC: 232-077-3 REACH No.: 01-21199795 19-16	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Benzyl acetate - CAS: 140-11-4
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Notations: A4 - URT irr
Beta-pinenes - CAS: 127-91-3
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: DSEN, A4 - Lung irr
Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	N.A.	--	--
Couleur:	N.A.	--	--
Odeur:	Conforme	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	> 65 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.9600 - 1.0400	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

Shake ZEN air freshener

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmélange - Orale 45143,1 mg/kg pc

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1B H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol - CAS: 78-70-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2790 mg/kg - Source: OECD Test Guideline 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris > 3.2 mg/kg - Durée: 1,5H

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD Test Guideline 402

Benzyl salicylate - CAS: 118-58-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2200 mg/kg

Linalyl acetate - CAS: 115-95-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 9000 ml/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 ml/kg

2-phenylethanol - CAS: 60-12-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1580 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2535 mg/kg

Benzyl acetate - CAS: 140-11-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2490 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

2,6-Dimethyl-7-octen-2-ol - CAS: 18479-58-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 4100 mg/kg

3,7-Dimethyl-6-octen-1-ol - CAS: 106-22-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3450 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2650 mg/kg

Cyclamen Aldehyde - CAS: 103-95-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3810 mg/kg

Cedrol methyl ether - CAS: 19870-74-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène - CAS: 5989-27-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Hydroxycitronellal - CAS: 107-75-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

3,7-dimethylocta-(E)-2,6-dien-1-ol - CAS: 106-24-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3600 mg/kg

Allyl cyclohexyloxyacetate - CAS: 68901-15-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1040 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde - CAS: 68039-49-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2500 mg/kg

1,3,3-trimethyl-2-oxabicyclo[2.2.2]octane - CAS: 470-82-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2480 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

(E)-1-Methoxy-4-(1-propenyl)-benzene - CAS: 4180-23-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3000 mg/kg

Nerol - CAS: 106-25-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 4500 mg/kg

Alpha-pinènes - CAS: 7785-26-4

DL50/orale/ratto: 3700 mg/kg

DL50/dermale/coniglio: >5000 mg/kg

Irrita la pelle e le mucose.

Può essere dannoso se ingerito.

Può essere dannoso se inalato.

Tossicità specifica per organi bersaglio (STOT) esposizione singola e ripetuta: non definito.

Sensibilizzazione: può provocare sensibilizzazione a contatto con la pelle.

Effetti CMR: Ames Test negativo; Micronucleus test: negativo

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Shake ZEN air freshener

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol - CAS: 78-70-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 27.8 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 59 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 88.3 mg/l - Durée h: 96

Linalyl acetate - CAS: 115-95-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 11 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 15 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 62 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

Benzyl acetate - CAS: 140-11-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4 mg/l - Durée h: 96

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène - CAS: 5989-27-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 8 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.36 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.72 mg/l - Durée h: 96

Hydroxycitronellal - CAS: 107-75-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 31.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 410 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 123.32 mg/l - Durée h: 72

Allyl cyclohexyloxyacetate - CAS: 68901-15-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 11.3 mg/m³

1,3,3-triméthyl-2-oxabicyclo[2.2.2]octane - CAS: 470-82-6

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 74 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 57 mg/l - Durée h: 96
- Alpha-pinenes - CAS: 7785-26-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.475 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.44 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.303 mg/l - Durée h: 96
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-UN Number: 3082
IATA-UN Number: 3082
IMDG-UN Number: 3082
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 9
ADR - Numéro d'identification du danger : 90
IATA-Class: 9
IATA-Label: 9
IMDG-Class: 9
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Oui

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant

Most important toxic component:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)

IMDG-EmS:	F-A	S-F
-----------	-----	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 274 335 375 601

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (-)

IATA-Passenger Aircraft: 964

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 964

IATA-S.P.: A97 A158 A197 A215

IATA-ERG: 9L

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A

IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité

Shake ZEN air freshener

Skin Sens. 1B, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition
- Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.